



Numéro de l'acte	2017-91-MEDLM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017

QUESTION N°2017-91

CULTURE : Médiathèque – modification du montant de l'amende de retard de plus de 30 jours

RAPPORTEUR : Madame Catherine LAMOOT

Un décret datant du 7 avril 2017 modifie le code général des collectivités territoriales et relève le seuil de mise en recouvrement à 15 euros.

Or, dans la procédure d'amendes, l'abonné en retard de plus de 30 jours doit 13 € d'amende (3 € d'amende par carte et 10 € de frais administratifs par famille) ; ce montant est en dessous du seuil de recouvrement.

Par conséquent, il est nécessaire d'apporter une modification dans la procédure d'amendes à la médiathèque municipale (délibération du 4 décembre 2012).

Aussi, il est proposé d'augmenter de 2 euros les frais administratifs, pour atteindre le seuil minimum ; ainsi le service comptabilité pourra à nouveau avoir la possibilité d'émettre un titre de recettes pour réclamer la somme due à un abonné qui aurait du retard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement en faveur de la modification du tarif de l'amende qui serait applicable dès le 7 juillet 2017.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 06 juillet 2017

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017

Affiché le 07 juillet 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le six juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 30 juin 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT - Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE - James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne - Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Dominique SAUDEMONT
Christine DACY ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
François FRADIN ayant donné pouvoir à Alain RICOUART
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **18 présents**
- **1 absent non excusé**
- **0 absent excusé**
- **10 absents excusés avec pouvoir**

Madame Laurence DELAVAL est nommée secrétaire de séance.